



## PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

NOM DE L'ÉCOLE : <b>Soleil-Levant</b>	DATE : <b>mai 2020</b>	NOMBRE D'ÉLÈVES : <b>280</b>	NOM DE LA DIRECTION : <b>Danièle Charest</b>
MEMBRES DU COMITÉ <b>Danièle Charest</b> , directrice <b>Mary-Lou Butterfiels</b> , animatrice à la vie spirituelle et engagement communautaire		<b>Virginie St-Laurent</b> , enseignante de 4 <sup>e</sup> année au régulier <b>Stéphanie Tremblay</b> , enseignante TSA <b>Éliane Vallée</b> , technicienne en éducation spécialisée	
DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : <b>18 JUIN 2020</b>			

### OBJECTIFS ET PRIORITÉS

1. En début de chaque année, sensibiliser et favoriser tous les élèves à la bienveillance et aux règles de civisme
2. Tout au long de l'année scolaire, donner et démontrer aux élèves des habitudes de vivre ensemble saines et respectueuses
3. En début d'année, donner et mettre à la disposition des élèves des moyens concrets pour dénoncer des situations de violence et d'intimidation

### MESURES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

AU NIVEAU DES ÉLÈVES	AU NIVEAU DES EMPLOYÉS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tournée d'école en début d'année</li> <li>- Animations en classe et au service de garde</li> <li>- Sensibilisation aux élèves TSA</li> <li>- Démarche des étapes de résolutions de conflits</li> <li>- Agirs mineurs VS agirs majeurs</li> <li>- Affiches des étapes de résolutions de conflits (rappels visuels)</li> <li>- Récréations actives et organisées</li> <li>- Code de vie (contrat à l'agenda d'engagement avec élèves et parents)</li> <li>- Activités d'appartenance (rassemblements, activités famille-école, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une cohérence d'équipe</li> <li>- Démarche d'intervention claire</li> <li>- Interventions concertées : équipe école-familles</li> <li>- Formations continues équipe-école</li> <li>- Agirs mineurs VS agirs majeurs</li> </ul>

### MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION ÉCOLE / FAMILLE

- Info mensuelle envoyée aux familles par courriel, avec capsules thématiques sur l'intimidation
- Activités famille-école (pique-nique en début d'année, sorties, etc.)
- Contrat d'engagement du code de vie
- Communication étroite et suivi serré entre école-famille

### DÉMARCHE D'INTERVENTION

<b>1) SIGNALEMENT</b>	Signalement écrit ou verbal, par l'élève, par un parent ou par un.e intervenant.e de l'école
<b>2) ACTIONS</b>	Analyse du signalement par l'équipe-école et rencontres des personnes concernées
<b>3) CONFIDENTIALITÉ</b>	Le signalement est traité avec les personnes concernées seulement et celui-ci est consigné au bureau de la direction de l'école
<b>4) SOUTIEN</b>	Rencontre des personnes concernées avec un.e intervenant.e de l'école
<b>5) SANCTIONS</b>	Application du Code de vie selon la nature du geste : agir mineur ou agir majeur (réf. : Code de vie de l'école)
<b>6) SUIVI</b>	Le suivi est assuré par un.e intervenant.e de l'école auprès des personnes concernées

### SIGNATURES

DIRECTION DE L'ÉCOLE SOLEIL-LEVANT \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

## DÉFINITIONS

### DÉFINITION DE LA VIOLENCE (ART.13 LIP, 2012)

- Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle,
- exercée intentionnellement contre une personne,
- ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### DÉFINITION DE L'INTIMIDATION (ART.13 LIP, 2012)

- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non
- à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace,
- dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées,
- ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### DÉFINITION DU CONFLIT

Désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue.

Le conflit peut mener à des gestes de violence.

Les deux parties peuvent se sentir perdants et vivre de la colère, de la déception, de la tristesse, etc. Chaque partie est libre de donner sa version.

Interaction ou argumentation plus ou moins vive pour amener l'autre à partager son point de vue. Personnes sur un même pied d'égalité.

La situation peut se détériorer si le conflit n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.

### DÉNONCER

- C'est dire non à une situation inacceptable.
- C'est pour défendre un droit, une injustice.
- C'est pour se protéger ou pour venir en aide à quelqu'un.

### RAPPORTER (OU « STOLER » )

- C'est pour nuire à une personne.
- C'est pour un profit personnel contre une autre personne.

Références :

Sonia Falardeau, agente de développement, Rémi Houde, répondant toxicomanie de la Commission scolaire des Navigateurs, et Louis Robitaille, psychologue, agent de soutien régional PAV, Région de Québec, novembre 2012.

Diane Prud'homme, 2008 « Violence entre enfants, casse-tête pour les parents », éditions du remue-ménage.

Adapté d'une présentation réalisée par Sonia Falardeau, agente de développement, et Rémi Houde, répondant toxicomanie, de la Commission scolaire des Navigateurs, et Louis Robitaille, psychologue, agent de soutien régional PAV, Région de Québec, novembre 2012.

# 10

## BONNES PRATIQUES POUR RESTER BRANCHÉ, PRUDENT ET LÉGAL

### 1 SOIS SÉLECTIF

Avant d'accepter une demande d'amitié ou des gens dans ton réseau, assure-toi de les connaître réellement.



### 2 RESTE ALLUMÉ

Sur Internet tous n'ont pas de bonnes intentions. Il est possible qu'on essaie de te vendre des trucs ou de te convaincre de faire des choses qui pourraient te mettre en danger.



### 3 APPRENDS À DIRE NON

Tu n'es pas obligé d'accepter une demande d'amitié même si tu connais la personne. Tu peux demander à quelqu'un qu'il retire une photo ou une vidéo de toi.



### 4 RÉAGIS

Tu as toujours la possibilité de signaler, de bloquer quelqu'un ou d'informer un adulte.




### 5 CONTRÔLE TA VIE PRIVÉE

Le voleur n'a pas besoin de savoir que tu n'es pas chez toi. Tout le monde n'a pas besoin de savoir que tes parents sont partis pour la soirée.



Rappelle-toi l'âge autorisé pour avoir un compte.

13 ans et +   

18 ans et + ou 13 ans avec autorisation parentale 

### 6 QUAND C'EST PUBLIÉ, C'EST DÉJÀ TROP TARD

Un texto, un sexto, une photo, une vidéo, ça s'enregistre et ça se partage aussi. Penses-y.



### 7 SOIGNE TA RÉPUTATION

Ce que tu publies maintenant peut avoir un impact sur ton avenir. Parce que les employeurs et ton prochain amour aussi te « googleront »...



### 8 SOIS RÉGLO

Savais-tu que c'est illégal de publier les photos des autres sans leur consentement et de dire quoi que ce soit qui puisse nuire à leur réputation? Partager un sexto d'un autre élève peut même mener à des accusations de distribution de pornographie juvénile.







### 9 ASSUME-TOI

Écris en ton nom et en ton nom seulement. Tu es fâché? Ne règle pas tes comptes publiquement.



### 10 PROTÈGE-TOI

-  Découvre les paramètres de sécurité.
-  Souviens-toi que, par défaut, tout le monde peut te géolocaliser. Ça pourrait te causer des ennuis.
-  Garde tes mots de passe pour toi et change-les de temps en temps.
-  N'oublie pas de te déconnecter pour éviter que quelqu'un ne publie à ta place.



Pour vous soutenir à la maison, par ici les parents ➔ [www.csrs.qc.ca/fr/prudentlegal](http://www.csrs.qc.ca/fr/prudentlegal)